

# Acquisition du matériel de voirie

Mise à jour : Il y a 1 an

## Nature et objectif de l'aide

Aider à l'acquisition de matériel pour l'entretien de la voirie.

## Bénéficiaires

- Communes de moins de 5 000 habitants
- EPCI dotés de la compétence en matière de voirie, quelle que soit leur population, pour les travaux qu'ils réalisent dans les communes dont la population est inférieure à 5 000 habitants
- Les communautés d'agglomération ou communauté urbaine et la Métropole, ainsi que les communes qui la composent, sont exclues de ce dispositif d'aide

## NATURE DES DÉPENSES ÉLIGIBLES ET TAUX D'INTERVENTION

DÉPENSES ÉLIGIBLES	TAUX DE FINANCEMENT	PLANCHER / PLAFOND
<b>Acquisition de matériel roulant neuf ou d'occasion pour l'entretien de la voirie :</b> <i>tracteur multifonctions immatriculé, véhicule léger et fourgon, camion, camion-grue, balayeuse, broyeur à branches, épareuse, bras de fauchage, épandeur à sel, lame de déneigement, remorque, benne, chargeur pour tracteur, désherbeuse.</i>	<b>30%</b> Ramené à 25% pour les communes et EPCI dont le potentiel financier par habitant est supérieur à 1,5 fois la moyenne départementale	Plancher de dépenses :  5 000 € HT
	<b>40%</b> <b>Pour l'acquisition de véhicule électrique</b> Ramené à 35% pour les communes et EPCI dont le potentiel financier par habitant est supérieur à 1,5 fois la moyenne départementale	Plafond de dépenses :  50 000 € HT
<b>Au titre d'un même exercice budgétaire, un maître d'ouvrage peut présenter plusieurs demandes de subvention dans la limite de la dépense subventionnable.</b>		

## DÉPENSES EXCLUES

- Les tondeuses à gazon tractées, poussées et portées.

## Pièces à fournir au dépôt du dossier

## Acquisition du matériel de voirie

Mise à jour : Il y a 1 an

- Délibération du maître d'ouvrage approuvant la dépense, sollicitant la subvention et s'engageant à inscrire la dépense à son budget en investissement,
- Devis définitifs détaillés ou résultats des procédures de mise en concurrence (documents résultant des procédures menées conformément aux règles de la commande publique),
- Notice descriptive du matériel,
- Plan de financement.

### Direction de référence

DIRECTION DES ROUTES